

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier février, à 20 h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 janvier 2018 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry - Mme Deltroy Annie – Mr Téton Pierric

Absents : Mme Condetta Maria (excusée) – Mme Met Delphine (excusée) - Mme Bougard Sylvie

Secrétaire de séance : Mr Téton Pierric

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 9 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération Communauté de Communes entre Beauce et Perche

- **Institution d'un droit de préemption urbain – Délibération n°1-2018**

Madame le Maire informe que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes entre Beauce et Perche a pris la compétence urbanisme. C'est de son ressort d'instituer un droit de préemption urbain sur certains secteurs de la commune. Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité des membres présents, ce droit de préemption dans le cas présent. En cas de besoin, une délibération sera prise.

- **Institution d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures, des travaux de ravalement de façade et institution d'un permis de démolir – Délibération n° 2-2018**

Madame le Maire informe que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes entre Beauce et Perche a pris la compétence urbanisme. C'est de son ressort d'instituer une déclaration préalable à l'édification des clôtures, des travaux de ravalement de façade et un permis de démolir. Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité des membres présents, ces institutions.

- **Transferts de charges 2018 – Délibération n° 3-2018**

Madame le Maire donne lecture du rapport de la Commission d'Evaluation des charges transférées pour 2018.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité des membres présents, des charges incombant à la commune de Cernay :

	2017	2018	Observations
Transport Scolaire	1 900,00 €	1 900,00 €	
Enfance Jeunesse	154,00 €	154,00 €	
Voirie	785,00 €	1 424, 50 €	Changement du mode de calcul diminution des ml de voirie avec le même montant transféré
Vallées		1 405,50 €	Mode de calcul par rapport au nombre d'habitants, la superficie de la commune et le linéaire de vallées
Maintenance Eclairage Public		21,00 €	7 € par luminaire et par an
SDIS	3 220,69 €	3 220,69 €	

Les vallées seront entretenues tous les deux ans. Il serait envisageable que la Communauté de Communes prenne un montant à sa charge.

Durée d'amortissement des investissements 2018 service eau – Délibération n°4-2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'amortir sur 5 ans les travaux du renforcement du réseau d'eau aux Meriziers effectués par la société Paynel pour un montant de 444 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

Marché Cœur de Village – Délibération n° 5-2018

Madame le Maire explique, que, suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 9 novembre 2017, elle s'est rendue avec Mme Deltroy Annie chez l'architecte, chargée de l'analyse des offres. Celles-ci sont conformes au cahier des charges.

Madame le Maire a proposé à l'architecte de contacter, au nom de la commune, l'entreprise Tachau en vue d'une négociation. En effet, il était bien indiqué dans l'avis de marché que l'acheteur se réservait le droit de négocier. Un contact téléphonique a été immédiatement établi entre l'entreprise Tachau et Mesdames Dos-Reis et Deltroy afin de procéder à cette négociation : l'entreprise Tachau a présenté un tarif conforme à notre demande de subvention soit un montant de 113 000 EUR soit 135 600 EUR TTC.

L'entreprise Tachau a insisté pour que les démarches administratives se fassent assez rapidement afin d'envisager une fin de travaux courant juin 2018.

En observation, l'architecte a insisté sur le fait qu'au vu d'un montant si peu important, il est normal que très peu d'entreprises aient répondu à notre avis de marché et qu'on peut se féliciter qu'une entreprise ait répondu pour tous les lots.

Les membres de la commission présents avaient accepté ce montant conforme à la demande de subvention.

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité des membres présents, cette décision.

Les ordres de service ont été signés à la première réunion de chantier le 15 janvier 2018.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 19 février 2018 à 9 h 30.

Le Maire informe que les acomptes des subventions ont été demandées aux différents organismes.

Délibération modifiant l'indice brut des élus au 1^{er} janvier 2017 – Délibération n°6-2018

A compter du 01/01/2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique est de 1022. Il est applicable aux indemnités de fonction des Elus en lieu et place de l'indice 1015.

Il y a donc lieu de prendre en compte cette évolution et de rappeler que, compte-tenu de la strate démographique de notre commune, l'indemnité est fixée à : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et à 6,6 % pour les adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre en compte l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et de fixer l'indemnité du Maire à 17% de cet indice et à 6,6 % celle des adjoints au Maire.

Questions et informations diverses

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la directive de protection de vue sur la cathédrale de Chartres.
- Madame le Maire informe qu'une fermeture de classe est annoncée par l'Inspection Académique sur la commune de Marchéville ou la commune de Magny pour la rentrée de septembre 2018. Une réunion aura lieu à la mairie de Magny le Vendredi 2 Février 2018 afin d'éviter cette fermeture.
- Art en Scène : Madame le Maire indique qu'une convention est à signer.
- Interconnexion des réseaux d'eau : Madame le Maire informe que la communauté de communes entre Beauce et Perche ne veut pas prendre à sa charge la canalisation partant de la SCAEL à la Gouëthière. La Communauté de Communes considère que c'est de la compétence distribution. D'autre part, la compétence distribution prise par la Communauté de Communes serait en 2026 au lieu de 2020.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) est terminé et doit être validé en Conseil Communautaire en septembre 2018.
- Madame le Maire informe que la 1^{ère} course cycliste appelée « les boucles entre Beauce et Perche » passera sur la commune le 25 mars 2018 sur la D23 et D143.
- Messieurs Rouault et Téton informent que le poteau « priorité à droite » à côté du 1 rue des acacias est tombé par le vent. L'employé communal va le sceller.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Membres,